

Commission 5 E

10 juillet 2023 à Tantonville

-

Compte-rendu

Présents

Nom et prénom	Commune / Structure
Boulangier Jean-Marc	Benney
Bruey Maud	Omelmont
Brunner Gauthier	Praye - CCPS
Cartwright Mathilde	Agent PDTL
Cermise Sophie	Vroncourt
Daviller Sébastien	Lemainville - CCPS
Ines Rousset	Stagiaire CCPS
Jabiol Bernard	Forcelle-Saint-Gorgon
Kathleen Guillou	Agent en charge du PLUi TDLU
Lemoine Dominique	Autrey-sur-Madon - CCPS
Lepape Philippe	Thorey-Lyautey
Margot Dubois	Agent de développement CCPS
Martin Patricia	Lebeuville
Merny Véronique	Vroncourt
Munier Jean-Pierre	Gerbécourt-et-Haplemont
Robert Jean-Paul	Ceintrey
Schumacker Philippe	Laloeuf
Siebert François	Benney
Voinot Etienne	Affracourt
Zimmer Alexandre	Xirocourt

Excusée : Marie-France Siron

Ordre du jour

- Subvention isolation
- Zone d'accélération des Energies Renouvelables
- Cartographie et projet éolien
- Personne morale organisatrice

Présentation et relevé des décisions

Introduction par Sébastien Daviller

La commission se réunit aujourd'hui pour deux raisons : informer sur les projets en cours autour de la transition énergétique et se saisir des sujets à travailler pour créer un projet cohérent avec le territoire.

L'introduction est suivie d'un tour de table pour que chacun puisse se présenter, y compris Margot DUBOIS nouvelle chargée de développement local en charge des énergies renouvelables.

1- Subvention isolation

Le dossier correspond à tous les critères du règlement, la subvention a été allouée.

Subvention isolation

- Isolation Thermique par l'Extérieur – Regourd Clément - [Praye](#)

2- ZAEnR

Zone d'Accélération Energies Renouvelables

- Pourquoi les [ZAEnR](#) ? Quels avantages pour les projets sur ces zones ?
- A zoner par les communes – Avec l'appui de CCPS, PDTL et l'appui technique de TDLU
 - Besoin de concertation
- Vote en EPCI
- Validation par la préfecture
- Réunion le 13/07 avec le Pays Terres de Lorraine pour décider d'une stratégie collective

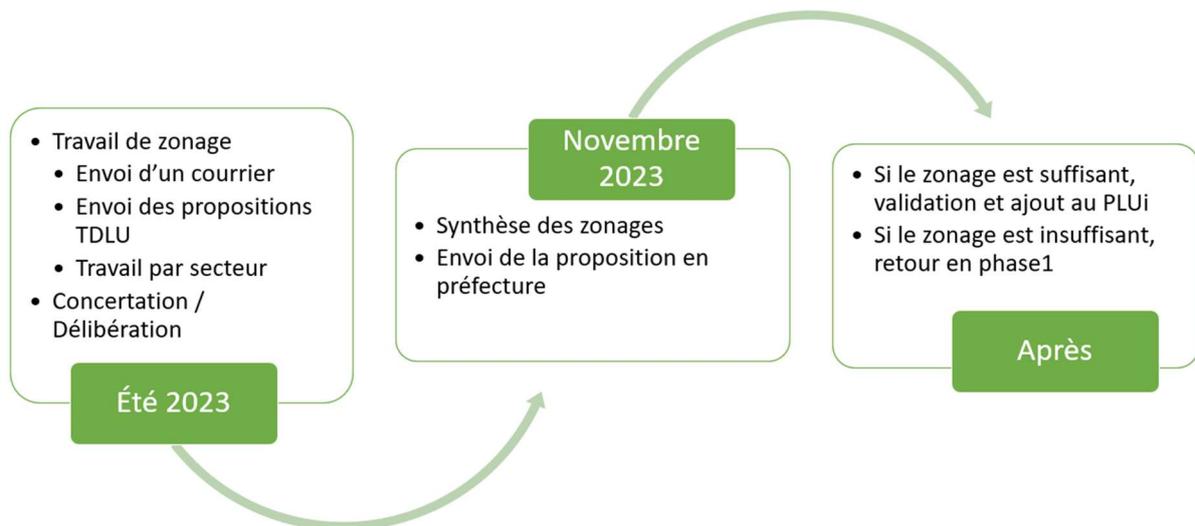
Les ZAEnR sont un zonage spécifique mis en place par la loi APER (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables) de mars 2023. Dans ce cadre, l'Etat demande aux communes de proposer des espaces sur leur territoire qui seraient propices à l'installation d'infrastructure de production d'énergie renouvelable.

Dans ce cadre la CCPS propose d'accompagner les communes et de servir de relais avec les services de la préfecture. Pour cela, la CCPS propose d'envoyer un courrier rappelant le besoin de zonage, une note d'accompagnement pour aider les communes à délibérer et une carte pour mieux appréhender les différents enjeux. Cette méthode est approuvée par la commission.

En tant que relais, la CCPS propose de collecter les zonages des différentes communes et de les transmettre à la préfecture. Dans tous les cas, le zonage du territoire doit être débattu en conseil communautaire.

Dans un second temps, la loi stipule une nécessité de concertation dans la réalisation de zonage afin d'impliquer les administrés dans les décisions. Sur ce point, la CCPS propose d'organiser des réunions de concertation par secteur afin de créer un zonage cohérent. Sur ce point, la commission prendra une décision ultérieurement.

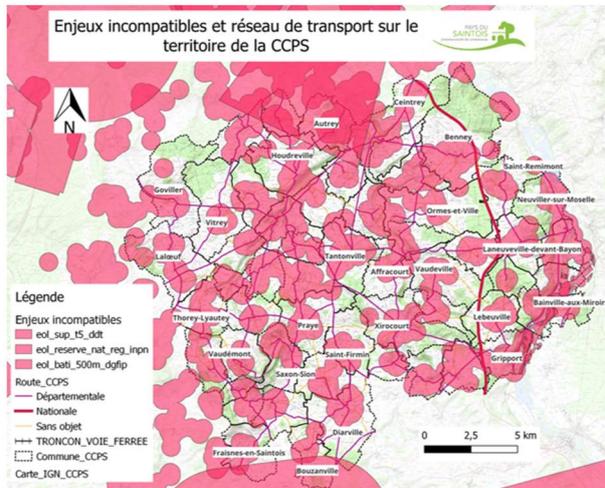
Afin de mieux diffuser l'information, la commission décide de demander un créneau à la conférence des maires du 21 septembre.



Actualisation : Un courrier du ministère de la transition énergétique du 29/06/2023, reporte la date butoir au 31/12/2023. Néanmoins, nous n'avons à ce jour pas de retour de la préfecture sur ce changement.

3- Cartographie des projets éoliens

Eolien Saintois



(Présents sur le territoire)

Enjeux incompatibles

- Route et voie ferrées (130% hauteur d'éolienne)
- Radar 5km
- Réserve naturelle régionale

Enjeux très forts

- Paysage remarquable
- Monument historique
- Site classé/inscrit
- Aéronautique civil et militaire

Enjeu fort

- Zone boisée

Enjeux forts possibles

- Site natura 2000
- ZNIEFF 1
- Aire du Balbuzard-pêcheur
- Aire de présence du Milan Royal
- Aéronautique civil et militaire
- Radar 30km

Enjeux modérés

- ZNIEFF 2
- Zone humide SDAGE
- Infrastructure de transport d'énergie
- Zone PPS 30km

Présentation de 2 cartes : l'une représentant les contraintes comme présenté par le ministère et une autre représentant les propositions des différents développeurs rencontrés.

La CCPS a fait un tour d'horizon des développeurs éoliens ayant démarché les communes. Dans ce cadre, il est important de noter que chaque développeur a une approche du territoire : certains voient des contraintes incontournables où d'autres voient une possibilité d'implantation.

La décision autour de la suite à donner vis-à-vis du rôle de la CCPS est encore à décider, il est possible d'établir une charte de l'éolien ou même d'aller jusqu'à un portage CCPS de ce type de projet. S. Daviller propose que la commission travaille sur ce point. Dans ce cas, la commission demande à avoir toutes les informations relatives à l'implantation des éoliennes.

Sur ce point, la CCPS s'engage à faire une carte exhaustive qui sera annexé au présent document.

4- Personne morale organisatrice

SEML – Société d'Economie Mixte Locale

- Nom (*provisoire*) : SAEML Nancy Sud Lorraine
- Capital (*provisoire*) : 4,6 Million d'€
 - Trésorerie sur 6 ans (investissement et fonctionnement)
- 13 EPCI Engagées dans la première levée de capital
 - Partenaires privés : SOLOREM et Crédit Agricole
- Objectif : investir dans des projets d'énergie renouvelable
 - 1 projet en propre
 - 17 projets en investissement (sur 6 ans)
 - Aucun projet ne sera pris en compte sur un territoire non actionnaire
- Assemblée constitutive en novembre 2023
- Recrutement d'un chargé de projet et mutualisation du DG

La SEM et le Pays du Saintois

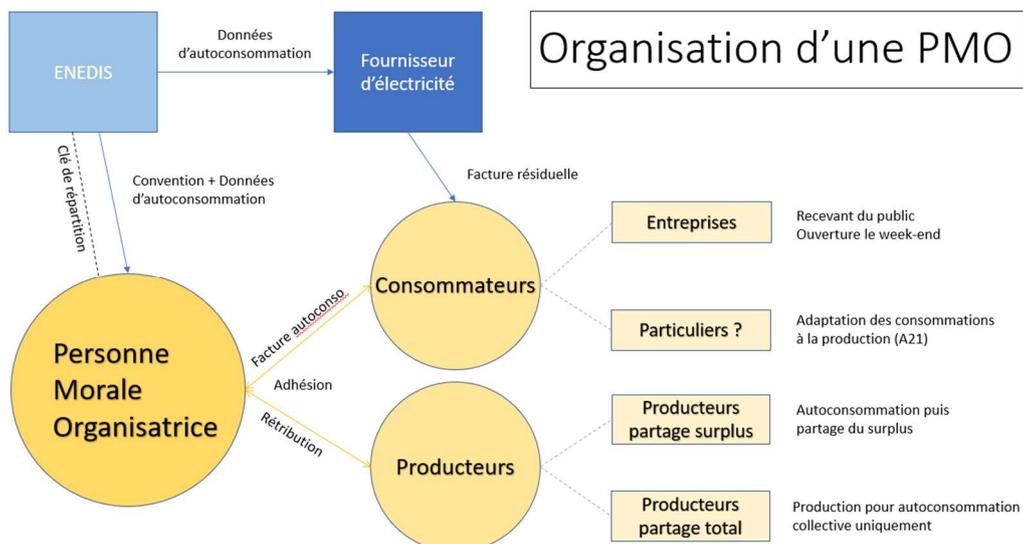
- Proposition d'actionnariat à hauteur de 0,73% pour 33 846 €
 - 50 % à libérer en 2023
 - 1 voix dans l'assemblée spéciale (3 sièges pour 9 EPCI)
- Un projet dans le saintois (investissement)
- Un référent technique à nommer au comité technique
 - Rôle du comité technique : étudier les dossiers d'investissement

La multipôle Sud Lorraine propose la création d'une SEM comme outil d'investissement dans les énergies renouvelables. Actuellement la CCPS ne souhaite pas intégrer ce projet pour le moment. Il est à noter que d'autres vagues de levée de fonds auront lieu dans quelques années, la CCPS pourra rejoindre le projet à ce moment là au besoin. Un second point d'information sera réalisé afin de familiariser la commission avec ce type de structure.

5- La Personne Morale Organisatrice

Contexte CCPS – Pourquoi le besoin d'une PMO ?

- Divers projet EnR sur le territoire
 - Photovoltaïque déchèterie et siège cc (étude de faisabilité en cours)
 - Hydroélectricité (démarrage du projet 2024)
 - Eolien (réflexion en cours)
 - Biomasse (Etude de faisabilité en cours)
 - Photovoltaïque Xirocourt
- Une production différente des besoins de la CCPS -> autoconsommation individuelle impossible
 - Obligation légale de PMO pour une autoconsommation collective
 - Conserver les subventions (diminution ou suppression en cas de revente)
- Un projet qui s'inscrit dans TEPOS
- Un moyen d'accompagner sur les projets EnR



Modèle économique et statutaire

- SEM – Société Economie Mixte
- SCIC – Société Coopérative d'intérêt collectif
- SCOP – Société Coopérative
- SPL – Société Publique Locale
- CEC – Communauté Energétique Citoyenne

Possibilité de statut juridique pour une PMO

- SPIC – Service Public Industriel et Commercial
- SAS – Société Par Action Simplifiée
- SA – Société Anonyme
- Association

Ce point n'était qu'une présentation d'acculturation, il est demandé à la commission de se saisir de ce sujet pour y réfléchir et construire un projet qui réponds aux besoins de la CCPS. La commission propose la création d'un groupe de travail sur ce sujet. Les volontaires peuvent se manifester auprès de Margot DUBOIS (margot.dubois@ccpaysdusainois.fr)

6- Projet agrivoltaïque de Xirocourt

- **Projet :**
 - 18 ha de panneau photovoltaïque (puissance env. 12MWc)
 - Terrain agricole -> nécessité de conserver un usage agricole du sol
 - Actuellement usage herbe sur pied par l'ENSAIA
 - 1,5 ha de terrain privé, parcelle de 40 ha au total
 - Création d'un projet d'expérimentation de l'agrivoltaïsme avec l'ENSAIA
 - Enjeux paysagers et écologiques compatibles
- **Partenariat avec EDF EnR**
- **Quel projet agricole en dessous ?**
 - Un projet viable économiquement sur la durée de vie de la centrale
 - Une projet s'intégrant dans un marché alimentaire local
- **Avancement du projet**
 - EDF a réalisé les études (sol, impact paysager, ...)
 - Lancement d'un AMI pour trouver un candidat avec projet agricole
 - Portage CCPS ?

Le projet a été présenté et la question du portage CCPS a été posée.

Synthèse des décisions

- Subvention allouée à M. Regourd
- Rôle de la CCPS dans les ZAEnR (envoi d'un courrier puis rôle de synthèse et d'intermédiaire avec la préfecture)
- Cartographie avec toutes les contraintes pour l'installation d'éolienne et envoi du document vrai ou faux de l'éolien
- Création d'un groupe de travail sur la personne morale organisatrice